Conditions d'exercice de la procuration pour l'utilisation de l'espace privé Internet MSA

Conditions générales

- Cette procuration ne vaut que pour l'utilisation des services en ligne proposés sur le site internet et peut faire à tout moment l'objet d'une modification (réduction ou extension du champ de la procuration) ou d'une résiliation.

- La MSA n'est pas responsable des retards provoqués par votre mandataire dans l'étude de votre dossier (art. 1991 du code civil).

- Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation, d'allocations diverses ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements.

- Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le tribunal judiciaire et la cour d'appel (art. R142.20 du code de la sécurité sociale).

- Mise à disposition des services sous réserve que la caisse d'appartenance ait activé le service concerné.

Conditions de modification de la procuration

- Le mandant et/ou le mandataire peut modifier la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA. Le mandataire peut supprimer une procuration en cours dans l'espace privé service "Gérer vos procurations" et en demander une nouvelle.

- En cas de création de nouveaux services sécurisés, le mandant et le mandataire feront une nouvelle procuration, par courrier signé et envoyé à la MSA.

- En cas de suppression d'un service mentionné dans le document, la procuration pour ce service prend fin automatiquement.

Conditions d'annulation de la procuration

- Le mandant ou le mandataire peuvent mettre fin à la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA. Le mandataire peut supprimer une procuration en cours dans l'espace privé service "Gérer vos procurations".

- La procuration s'éteint automatiquement après que la MSA ait été informée des événements suivants :
    - La radiation du mandant ;
    - Le décès du mandant ou du mandataire ;
    - L'incapacité du mandant ou du mandataire (tutelle ou curatelle) ;

Durée de la procuration

- La procuration a une validité d'un an, reconductible tacitement chaque année.

Information complémentaire

- Pour les futurs demandes de procurations, vous pouvez utiliser le service en ligne "Gérer mes procurations" pour plus de rapidité et simplicité.
- Les services rendus par les caisses MSA sont gratuits. Tout intermédiaire offrant ses services moyennant rémunération convenue à l'avance à un assuré social en vue de lui faire obtenir le bénéfice des prestations qui peuvent lui être dues est passible d'une amende. (art. L377.2 du code de la sécurité sociale).
- Une pièce d'état civil est à joindre à la procuration par le demandeur de la procuration (l'adhérent MSA).

Procuration pour l'utilisation des services en ligne Internet MSA

Je soussigné :

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse postale : .....
.....
Numéro d'adhérent MSA (sécurité sociale, Siret ou établissement) :
.....

Adresse mail : .....@.....

Caisse MSA d'affiliation : .....

donne procuration, conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :

Nom, prénom ou raison sociale (entreprise) : .....

Adresse postale : .....
.....

Adresse mail : .....@.....

=> Cette personne ou cette entreprise est adhérente MSA et/ou a déjà un espace privé pour une autre procuration en tant que mandataire :

Identifiant de connexion (compte en tant que mandataire, numéro de sécurité sociale ou SIRET) :
.....

=> Cette entreprise n'est pas adhérente MSA et n'a pas d'espace privé pour une autre procuration en tant que mandataire :

Identifiant de connexion : pour les cabinets comptables le numéro SIRET de l'établissement
.....

Précisions :

- pour tous les autres mandataires, l'identifiant de connexion sera créé et communiqué par votre MSA.
- l'imprimé doit être retourné à la caisse dont dépend l'adhérent ou l'entreprise : voir https://www.msa.fr/lfp/contact/coordonnees-msa

Pour utiliser les services en ligne suivants :

Services en ligne Entreprise

Numéro Siret ou établissement du mandant : …….....

Si vous souhaitez procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez cette case :

- ❑ **L'ensemble des services « Entreprise »**

Si vous ne souhaitez pas procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez les services en ligne concernés : (une procuration partielle à quelques services peut limiter certains accès)

Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle

- ❑ Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)
- ❑ Décomptes d'Indemnités journalières
- ❑ Déclarer et gérer un Accident du Travail salarié (DAT)

Santé Sécurité au Travail

- ❑ Demander un rendez-vous pour une visite de reprise ou à la demande
- ❑ Mes contacts Santé Sécurité au Travail

Attestations / Exploitation

- ❑ Demander mes attestations professionnelles
- ❑ Consulter le relevé parcellaire

Factures et règlements

- ❑ Consulter mes factures d'assurances sociales
- ❑ Gérer mes comptes de télérèglement
- ❑ Régler mes factures

Dépôt de fichiers déclaratifs

- ❑ Déposer et suivre un fichier déclaratif

Tesa : DPAE, bulletin de salaire

- ❑ Demander l'adhésion au TESA
- ❑ Nouveau Tesa simplifié
- ❑ TESA + (CDD et CDI)
- ❑ Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)
- ❑ Ancien TESA Simplifié

DSN

- ❑ Gérer mon inscription
- ❑ Mes règlements DSN
- ❑ Suivre et déposer une DSN
- ❑ Visualiser et vérifier mes DSN

Contact et échanges

- ❑ Envoyer un document entreprise
- ❑ Demander un rendez-vous
- ❑ Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)

Compte adhérent

- ❑ Consulter mon compte adhérent Entreprise

Services en ligne Particulier et Exploitant **N° de sécurité sociale :** .....

Si vous souhaitez procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez cette case :

- ❑ **L'ensemble des services « Particulier »**
- ❑ **L'ensemble des services « Exploitant »**

Si vous ne souhaitez pas procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez les services en ligne "Particulier" concernés : (une procuration partielle à quelques services peut limiter certains accès)

Santé, Invalidité
- ❑ Attestation de droits maladie
- ❑ Attestation médecin traitant
- ❑ Demander la complémentaire santé solidaire
- ❑ Demander ma carte européenne d'assurance maladie
- ❑ Ma carte vitale
- ❑ Suivi émission carte vitale
- ❑ Demander une pension d'invalidité

Famille, Logement
- ❑ Déclaration de patrimoine
- ❑ Déclarer un changement de situation
- ❑ Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- ❑ Déclarer mes ressources complémentaires
- ❑ Déclarer mes ressources pour les prestations familiales
- ❑ Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'aide au logement
- ❑ Demande d'allocation de soutien familial, aide au recouvrement
- ❑ Demander une aide au logement
- ❑ Notification de ressources pour les prestations familiales

Handicap
- ❑ Déclarer mes ressources Allocation Adulte Handicapé (AAH)

RSA, Prime d'activité
- ❑ Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle
- ❑ Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- ❑ Demande de RSA
- ❑ Attestation de droits RSA

Paiements et remboursement
- ❑ Paiements et décomptes santé
- ❑ Paiements action sanitaire et sociale
- ❑ Paiements invalidité
- ❑ Paiements prestation famille/logement
- ❑ Paiements retraite
- ❑ Participations forfaitaires et franchises
- ❑ Relevé annuel des prestations santé

Obtenir une attestation
- ❑ Attestation fiscale
- ❑ Attestation de paiement et non-paiement

Contact & échanges
- ❑ Demander un rendez-vous
- ❑ Envoyer un document
- ❑ Envoyer et consulter mes messages
- ❑ Suivi de mes demandes de prestations

Si vous ne souhaitez pas procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez les services en ligne "Exploitant" concernés : (une procuration partielle à quelques services peut limiter certains accès)

Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle

- ❑ Décomptes d'Indemnités journalières

Attestations / Exploitation

- ❑ Demander un changement de situation professionnelle
- ❑ Demander mes attestations professionnelles

Cotisations

- ❑ Demander la modulation des appels fractionnés ou mensuels

Factures et règlements

- ❑ Gérer mes comptes de télérèglement
- ❑ Régler mes factures
- ❑ Consulter mon compte adhérent Exploitant

Contact & échanges

- ❑ Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)
- ❑ Envoyer un document
- ❑ Envoyer et consulter mes messages
- ❑ Demander un rendez-vous

Je joins une photocopie de ma carte d'identité ou de mon passeport en cours de validité et j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'exercice de la procuration.

A ..... Le .....

Signature de l'assuré (mandant) **Signature du mandataire**

Procuration : La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L. 377-1 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

ANNEXE

Liste des documents consultables en procuration pour les bouquets

« Exploitants » et « Entreprises »

L'accès aux documents d'un adhérent MSA par un tiers bénéficiant d'une procuration/délégation est fonction des services ayant fait l'objet de cette procuration/délégation.

Le tiers peut consulter certains documents des bouquets « Exploitants » et « Entreprises » si l'adhérent a géré son mode de réception des documents par voie électronique.

Les documents accessibles en fonction des services donnés en délégation/procuration sont présentés ci-dessous.

Cette liste est exhaustive à la date de signature de la convention. Elle est susceptible d'évoluer en cas de mise à disposition de nouveaux documents dans l'espace privé.

Espace Exploitant	
Libellé service donné en procuration	**Documents visualisables par le tiers**
Régler mes factures de cotisations non-salariées Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures annuelles de cotisations des non-salariés Les factures de cotisations rectificatives des non-salariés Les factures d'appels provisionnels Les échéanciers mensuels
Espace Entreprise	
Libellé service donné en procuration	**Documents visualisables par le tiers**
Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)	Les décomptes IJ
Consulter mon relevé parcellaire	Bulletin de mutation de terres / relevé parcellaire
Transférer le fichier de déclaration de salaires TESA et DPAE Déclarer des salaires pour les paiements des IJ	Les décomptes IJ